

Séance officielle du mardi 28 février 2023

DÉLIBÉRATION N°45/2023

CRÉATION D'UN COMITE DE PILOTAGE TERRITORIAL SUR L'ÉROSION

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les travaux scientifiques et techniques réalisés jusqu'alors, ayant permis une amélioration de la connaissance des enjeux littoraux et de l'aléa érosion

Considérant la nécessité d'instaurer une instance de gouvernance permettant de poursuivre les travaux enclenchés, d'optimiser le pilotage et l'aide à la décision sur la problématique et de permettre une information des acteurs du territoire

SUR le rapport de son Président

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée portant création du comité de pilotage territorial sur l'érosion, et d'en définir les modalités avec les acteurs concernés.

Article 2 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

19 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 18
Conseillers votants : 19

Transmis au Représentant de l'État

Le 03/06/2023

Publié le 06/03/2023

ACTE EXÉCUTOIRE

**Le Président,
Bernard BRIAND**

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ;

- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON dans un délai de deux mois suivant sa publication ou la décision de refus suite à un recours gracieux.

Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité compétente vaut décision de refus.

CONVENTION

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE TERRITORIAL EROSION

Eléments de contexte

Le territoire de Saint-Pierre et Miquelon est soumis à un aléa érosion important qui impacte ses côtes. Dans un contexte de changement climatique, les phénomènes météorologiques de tempêtes ont évolué, pouvant parfois se caractériser par des effets combinés de forte houle, de surcote, de forts vents... augmentant la force de l'aléa lors des occurrences et de sa fréquence. Le littoral de Saint-Pierre et Miquelon ainsi que ses côtes sont particulièrement exposés.

Cet aléa se conjugue avec une altitude généralement basse qui entraîne un aléa submersion, par franchissement ou remontée de nappe, qui se cumule avec l'aléa érosion.

Sur l'archipel, le village de Miquelon est particulièrement exposé aux risques littoraux, en particulier l'aléa de submersion (franchissement et remontée de nappe) s'expliquant notamment par la faible altitude du village et par la nature des matériaux géologiques sur lesquels il est localisé. Ces risques ont été caractérisés par le Plan de Prévention des Risques (2018) et les études inhérentes pour caractériser l'aléa, ainsi que par un Programme d'Action et de Prévention des Inondations depuis 2021 visant à protéger en priorité les habitants et le village. Des travaux importants ont permis d'élaborer ces deux documents déterminants pour Miquelon. De plus, un travail de concertation et de démarche participative a également été conduit par la Commune de Miquelon-Langlade depuis 2021, dans le cadre de l'Atelier des Territoires, et avec l'appui des services de l'Etat (DTAM). Cette démarche inédite sur l'archipel a permis d'accompagner l'élaboration d'un projet d'aménagement au Sud du pont et de permettre une projection à l'échelle du village face aux risques littoraux.

Parmi les nombreux sites du territoire aussi concernés par ces aléas, l'Isthme de Miquelon-Langlade a été rapidement le plus associé à l'érosion et aux risques littoraux, à cause de la fréquence des épisodes et des enjeux en présence pour la biodiversité et le développement du territoire : transport via la route, tourisme,....

En effet, l'Isthme de Miquelon-Langlade est un site naturel remarquable avec une biodiversité exceptionnelle, notamment avec ses dunes littorales à Oyat, sa flore littorale et sa lagune d'eau salée de 900 ha abritant une biodiversité exceptionnelle : Oiseaux, Phoques, herbier à zoostères. C'est également une formation géologique sédimentaire dunaire de faible altitude (double tombolo), sur laquelle est aménagée une route, axe de circulation vital, reliant le village de Miquelon (600 hab) à Langlade lieu de vacances et de tourisme, indispensable à la vie locale et pour le développement touristique de l'archipel, et économique de la Commune.

Dans les années 2000 de fortes tempêtes ont particulièrement impacté l'Isthme de Miquelon-Langlade avec des épisodes érosifs forts, provoquant des départs de matériaux sédimentaires littoraux en grande quantité sur une courte durée. Des travaux d'urgence ont été mis en œuvre (sécurisation du site), puis des travaux d'enrochements afin de sécuriser le littoral et prévenir des épisodes ultérieurs.

Progressivement, une prise de conscience s'est opérée, permettant d'avancer sur les axes de l'amélioration de la connaissance scientifique du site de l'Isthme de Miquelon-Langlade, de l'observation de terrain et de la sensibilisation des décideurs et de la population. D'autres sites sont également concernés, comme Mirande.

En général, la connaissance des risques littoraux et de l'érosion, s'est considérablement améliorée en 20 ans sur Saint-Pierre et Miquelon : il reste pourtant à construire une stratégie d'action partagée entre les différents acteurs intervenant sur la problématique et intégrant l'ensemble des actions à mener. Cette stratégie devra également permettre d'avancer sur l'identification de solutions techniques coordonnées et adaptées au littoral et aux écosystèmes de l'archipel.

En matière de gouvernance, il est nécessaire de formaliser une structure d'échange et de suivi de la problématique érosion au sens large. La finalité est de favoriser la concertation entre institutionnels et de permettre un suivi collectif des différents axes de la stratégie. Cette méthodologie étant la condition préalable à susciter le partage des enjeux et des avancées par les acteurs institutionnels et les Collectivités, et avec la population.

Par le passé, cette problématique était évoquée lors de réunions ponctuelles, et en particulier uniquement au moment de phénomènes climatiques de tempête afin d'examiner leurs conséquences, ou d'assister à la restitution d'une étude sans toujours connaître les suites données. Dans un contexte de changement climatique, et d'accentuation des aléas, il est aujourd'hui, nécessaire de poursuivre les travaux réalisés jusqu'ici et d'aller plus loin en instaurant une instance de gouvernance permettant :

- aux décideurs locaux d'avoir une vision globale de toute la problématique érosion, risques littoraux, recul du trait de côte, risques de submersion à l'échelle du territoire,
- une réelle aide à la décision, devant éclairer ces choix d'aménagement,
- une appropriation des risques littoraux,
- un partage d'information sur l'ensemble des avancées, connaissances, actions de gestion, travaux etc. et une centralisation des informations scientifiques, techniques, cartographiques

Gouvernance et organisation institutionnelle

Le comité de pilotage est composé des représentants de l'Etat, de la Collectivité Territoriale, de la Commune de Saint-Pierre, de la Commune de Miquelon-Langlade, afin d'assurer un portage collectif de la stratégie de gestion de l'érosion à l'échelle du territoire.

Le rôle du comité de pilotage est de :

- Elaborer une stratégie partagée de gestion du trait de côte distinguant les différents aléas à l'échelle du territoire : érosion littorale, recul du trait de côte,
- Assurer le partage collectif des informations en particulier sur :
 - l'état de la connaissance
 - les études techniques, leurs conclusions, la capitalisation des connaissances et leur mobilisation pour les choix d'aménagement et de gestion
 - les mesures de terrain, ou suivi, collecte d'observations et de données, leur interprétation et leur mobilisation pour les choix de gestion ou d'aménagement,
 - le bilan des expérimentations menées, les conclusions à réinvestir dans la stratégie de gestion, les choix d'aménagement,
- Suivre l'avancement des différentes actions de la stratégie,
- Capitaliser sur la connaissance acquise pour disposer d'une aide à la décision, y compris en matière de choix d'aménagement,

- Conclure des partenariats, techniques ou scientifiques permettant de poursuivre les différentes actions enclenchées,
- Associer la population pour permettre une appropriation des enjeux,
- Permettre et susciter une implication citoyenne,

Afin d'instaurer cette démarche, le comité de pilotage s'appuie sur la DTAM qui est le service technique de référence sur le sujet et qui assurera l'organisation, la préparation et le secrétariat des premiers comités de pilotage.

Enjeu de la création du Comité de Pilotage Erosion

L'enjeu de la mise en place d'un Comité de Pilotage (décideurs État, Collectivité Territoriale, Commune de Saint-Pierre, Commune de Miquelon-Langlade) sous forme d'une organisation collective est de contribuer à l'émergence d'une stratégie partagée de gestion de l'érosion et des aléas littoraux.

La Création du Comité de pilotage érosion permettra d'identifier les partenariats techniques, scientifiques et/ou institutionnels à établir avec des territoires s'étant doté d'une stratégie sur le sujet (par exemple la région Normandie, les Îles de la Madeleine).

Création de groupes de travail

Des groupes de travail pourront être créés, notamment pour concerter plus largement la population sur la problématique et/ou d'autres acteurs comme des propriétaires fonciers, des associations.

Ces comités de pilotage pourront être thématiques. Les modalités de leur organisation et leur composition seront définies lors des premiers travaux du Comité de Pilotage.

Objectifs du Comité de Pilotage

L'objectif est de doter le territoire et ses acteurs **d'une stratégie de lutte et d'adaptation face à l'érosion et aux risques littoraux**. Cette stratégie constituera une feuille de route vers une résilience climatique pour le territoire de Saint-Pierre et Miquelon. La démarche d'élaboration permettra de faire un état des lieux des différentes actions déjà menées et de celles qui restent à mener. L'ensemble des compétences et domaines d'intervention des différents acteurs figureront dans le plan d'action avec l'état des lieux des actions à mener et celles déjà menées.

Les résultats attendus de cette démarche sont :

- **Disposer d'un document stratégique centralisateur** facilitant le portage collectif et la coordination des acteurs du territoire (État, Collectivité Territoriale, Communes, associations, citoyens, scientifiques, co-financeurs)
- **Elaborer une stratégie de résilience** afin que les acquis des études menées, des observations de terrain, des retours d'expérience sur les travaux, soient capitalisés et centralisés
- **Permettre l'émergence de solutions** adaptatives et adaptées au territoire
- **Mettre en place un pilotage de la stratégie de gestion de l'érosion du littoral face aux risques liés au changement climatique** : grâce à une feuille de route partagée qui permettra une priorisation des actions à mener et une vision globale des avancées par action pour les décideurs locaux. Le sujet des changements climatiques et de la gestion du littoral peut comporter des dimensions scientifiques et techniques pointues autant que la question des travaux d'aménagement curatifs ou préventifs, ce qui ne favorise pas la vision globale et stratégique sur le sujet pourtant nécessaire au pilotage. Mettre en place un pilotage collectif permettra d'adopter une vision globale.
- **Une augmentation de la résilience climatique** : grâce à une capitalisation des connaissances, à une acculturation collective des acteurs du territoire aux phénomènes en pré-

sence et aux moyens de gestion adaptés, permettant de mettre en œuvre des solutions adaptatives plutôt que des actions de lutte

- **Sensibiliser les acteurs du territoire** : les élus et la population pourraient être encore mieux sensibilisés aux enjeux, aux solutions mises en œuvre,
- **Mettre en œuvre une communication à l'attention du grand public** dans une démarche d'éducation à l'environnement, de vulgarisation, de sensibilisation
- **Obtenir une implication citoyenne sur des actions bien identifiées** venant augmenter la résilience et ayant une valeur sensibilisatrice,
- **Mettre en relation différentes dimensions stratégiques à l'échelle du territoire** contribuant à créer une vision globale et un pilotage territorial de la gestion des littoraux.

Missions du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage définira la stratégie partagée de gestion du trait de côte qui pourra se décliner autour de 7 axes principaux correspondant aux grands enjeux de la problématique de la gestion du littoral :

1. **Le pilotage en situation d'urgence** (survenue d'un évènement érosif et/ou submersif) : Travailler sur les solutions d'urgence, identifier les erreurs à ne pas commettre dans l'urgence.
2. **La connaissance appliquée au littoral de l'archipel** : Dresser l'état des lieux de la connaissance scientifique et technique acquise. Identifier les études qui restent à mener. De nombreuses connaissances ont été acquises jusqu'à ce jour, certaines de très bonne qualité. Mais des manques peuvent exister : les études et travaux réalisés sont à inventorier ainsi qu'un état des lieux des manques identifiés.
3. **L'observation de terrain / l'acquisition de connaissances** (observations, protocoles, sites, technologies et outils de mesure) : Il est nécessaire de continuer à acquérir des données sur la connaissance des phénomènes, et de leur fonctionnement. Cela passe par des mesures sur le terrain selon différents protocoles.
4. **L'interprétation des observations et des données et mesures de terrain acquises (lien observation / capitalisation / aide à la décision)** : à partir des connaissances acquises, et au fur et à mesure de leurs acquisitions, il faut traduire les données scientifiques en préconisations d'aménagement. Après l'acquisition de connaissances, certains acteurs/partenaires, faisant le lien entre le monde de la recherche et les collectivités, et qui peuvent intervenir pour la traduction de ces éléments en recommandations/préconisation d'aménagement.
5. **L'assistance à l'interprétation** pour s'assurer que l'on capitalise de la donnée de façon à utiliser les observations de terrain/collecte de données pour aider à la décision sur des choix d'aménagement ou pour l'élaboration de solutions techniques
6. **Le réseautage** : le partage d'expérience et de pratique est un incontournable autant pour les décideurs que les techniciens. L'érosion du littoral dans le contexte de changement climatique est un sujet d'actualité ; de nombreux territoires disposent de stratégies et de bonnes pratiques. Le partage d'expérience favorise l'émergence des bonnes pratiques pour que les territoires améliorent leur réponse en matière d'aménagement, évitent des erreurs, tout en tenant compte des spécificités d'applications.
7. **La conclusion de partenariats** : Certains partenariats techniques et/ou scientifiques peuvent permettre de mettre en application certains outils ou certaines démarches qui ont fait leurs preuves sur d'autres territoires. En particulier les Accords de Normandie / Saint-Pierre et Miquelon pourront être un levier déterminant pour aboutir sur des partenariats (Par exemple : le Réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts-de-France) ou la mobilisation d'experts normands (référence GIEC Normand). Ces partenariats peuvent permettre de faire émerger des solutions techniques par exemple sur la

diffusion d'informations cartographiques à l'attention du grand public en utilisant des outils locaux existants comme GEOSPM.

8. **La sensibilisation de la population et les actions citoyennes** : Des actions de sensibilisation et d'explication à l'attention du grand public doivent être menées pour fournir des éléments de compréhension sur les enjeux, les choix possibles, les actions en cours, les phénomènes climatiques, sédimentaires, écologiques. Il s'agit de réaliser un programme d'éducation à l'environnement, de vulgarisation et de sensibilisation. Il s'agit aussi de susciter/ permettre l'émergence d'une action citoyenne sur cette problématique. Cette dynamique citoyenne aujourd'hui présente sur le sujet, peut contribuer à la réalisation de solutions sur le temps long, se conciliant avec les choix d'aménagement que les décideurs vont être amenés à prendre. Il faut guider cette dynamique et instaurer un partenariat.

Fonctionnement et organisation du Comité de Pilotage Erosion

Les modalités de fonctionnement et d'organisation pourront être précisées après les premiers travaux du comité de pilotage. Son animation est assurée par la DTAM.

Les principes de son fonctionnement sont les suivants : réunion trimestrielle, secrétariat et invitations assurées par la DTAM.

Dès les premiers comités de pilotage un état des lieux des travaux scientifiques et techniques, comprenant les avancées réalisées par axe sera préparé par la DTAM et partagé avec les membres.

Signatures

Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

Président du Conseil Territorial

Maire de Miquelon-Langlade

Maire de Saint-Pierre

Séance officielle du mardi 28 février 2023

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

CRÉATION D'UN COMITE DE PILOTAGE TERRITORIAL SUR L'ÉROSION

La connaissance des risques littoraux et de l'aléa érosion s'est considérablement améliorée en 20 ans sur Saint-Pierre et Miquelon. Dans un contexte de changement climatique ces risques sont susceptibles de devenir plus fréquents et de s'intensifier. Il est ainsi nécessaire de construire une stratégie d'action partagée entre les différents acteurs intervenant sur la problématique et intégrant l'ensemble des actions à mener.

Cette stratégie devra permettre d'avancer également sur l'identification de solutions techniques coordonnées et adaptées aux milieux et écosystèmes de l'archipel.

Pour élaborer cette stratégie une gouvernance doit être instaurée avec les acteurs du territoire, formalisée en tant que structure d'échange et de suivi de la problématique érosion au sens large. La finalité est d'une part de favoriser la concertation entre institutionnels et de permettre un suivi collectif par les acteurs institutionnels et les Collectivités des différents axes de la stratégie, d'autre part de partager les enjeux et les avancées et avec la population.

Dans un contexte de changement climatique, et d'accentuation des aléas, il est nécessaire de poursuivre les travaux réalisés jusqu'ici et d'aller plus loin en instaurant une instance de gouvernance permettant :

- aux décideurs locaux d'avoir une vision globale de toute la problématique érosion, risques littoraux, recul du trait de côte, risques de submersion à l'échelle du territoire,
- une réelle aide à la décision, devant éclairer les choix d'aménagement, ou de gestion,
- une appropriation des risques littoraux, par l'ensemble des acteurs du territoire et la population, et faire émerger une action citoyenne,
- un partage d'information sur l'ensemble des avancées sur les connaissances, études techniques, actions de gestion, travaux etc.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,
Bernard BRIAND**